

COMMENT VOTER **éducation Sud Paris** ?

Pour voter, il faut se connecter à son **espace électeur**.

Pour se connecter à son espace électeur, il faut avoir accès à sa **messagerie académique**.

Pour avoir accès à sa messagerie académique, il faut connaître son **NUMEN**.

<p>J'ai déjà accès à mon adresse mail académique (prénom.nom@ac-paris.fr)</p> <p>↓</p>	<p>Je n'ai pas accès à mon adresse mail académique (prénom.nom@ac-paris.fr)</p> <p>↓</p>	
	<p>Je connais mon NUMEN</p> <p>↓</p>	<p>Je ne connais pas mon NUMEN</p> <p>↓</p>
	<p>Je récupère mon identifiant académique sur le site de l'académie de Paris : https://depannage.ac-paris.fr/index.php?module=assistance&action=ObtenirIdentifiant</p> <p>Je me connecte en utilisant mon identifiant académique et mon NUMEN.</p>	<p>Je contacte mon ou ma gestionnaire via le site de l'académie de Paris : https://depannage.ac-paris.fr/index.php?module=assistance&action=ObtenirNumen</p> <p>Pour les AED et AESH, le Rectorat a indiqué qu'il enverrait les NUMEN des personnels dans les établissements après les vacances d'automne.</p> <p>Une adresse de contact a été mise en place pour aider les AED et les AESH dans leurs démarches : elections2018-aed-avs@ac-paris.fr</p> <p>Dans les établissements du second degré, il est généralement possible de récupérer son NUMEN auprès du secrétariat.</p>

Je vais sur mon **espace électeur** (<https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>) et je saisis mon adresse mail académique.

Cela génère l'envoi d'un mail sur ma messagerie académique qui me permettra de créer mon mot de passe électeur.

Je me connecte à ma **messagerie académique** (webmail.ac-paris.fr) et j'ouvre le message « Création de votre compte - Elections professionnelles 2018 » pour créer mon mot de passe personnel électeur.

En suivant le lien contenu dans le mail, je crée mon mot de passe électeur sur l'espace électeur.

Une fois mon mot de passe créé, je peux me connecter sur l'espace électeur. Je peux alors consulter les scrutins auxquels je participe, consulter les listes électorales et... voter du 29 novembre au 6 décembre !

**Si vous rencontrez le moindre problème,
n'hésitez pas à nous contacter !**